



Charte d'adhésion FNTAU année 2021

La Fédération est un association loi 1901 N°W224004343

L'adhésion à la fédération n'implique pas seulement des contraintes de fonctionnement ou financières, mais impose également une certaine éthique, un esprit de transparence, d'équité et d'ouverture ainsi qu'une détermination à faire évoluer nos compétences et notre place dans l'urgence pré hospitalière afin d'améliorer notre engagement auprès des patients en fournissant un service de haute qualité, sûrs et centré sur le patient. L'adhérent s'engage ainsi à agir en parfaite adéquation avec l'état d'esprit et les valeurs d'intégrité, de respect et de responsabilité de la fédération.

L'entrée dans notre fédération est une démarche volontaire de l'adhérent qui ne peut se voir refuser son adhésion s'il accepte le fonctionnement opérationnel et les obligations qui en découlent et telles que définies dans ce cahier des charges.

Pour devenir membre de la fédération, il faut adhérer à la présente charte et s'acquitter de la cotisation dont le montant est fixé chaque année par l'assemblée générale. Les demandes d'adhésion seront soumises au bureau, qui a charge de vérifier si les candidatures répondent aux exigences des statuts.

Je soussigné Mr/Mme :

Représentant légale de l'entreprise :

RCS :

Téléphone :

Adresses Mail :

Adresse du siège social :

Volume de véhicule de type B ou C :

Nombre de d'Ambulancier(e,s,es) D.E.:

Nombre d'interventions annuelles dans le cadre de l'UPH :

M'engage à respecter l'ensemble des modalités d'adhésion de la présente charte.

SIGNATURE

CACHET

A retourner accompagnée de la cotisation de 500 euros comptant pour l'année 2021 :

SOS Ambulances Yann Bourlot, pour la FNTAU,

23 rue Denis Papin

56000 vannes